

Montréal, le 21 juin 2005

PAR COURRIEL
greffe@regie-energie.qc.ca

M^e Véronique Dubois, secrétaire
Régie de l'énergie
Tour de la Bourse
Case postale 001
800, Place Victoria,
Bureau 2.55, 2^{ième} étage
Montréal (Québec) H4Z 1A2

OBJET: Plan d'approvisionnement 2005-2014 (H.Q.D.)
R-3550-2004

Chère Consoeur,

Nous avons pris connaissance des réponses du distributeur aux divers engagements pris en audience, notamment aux engagements 14 et 16 demandés par le RNCREQ.

L'engagement 16, tout en nommant les différents postes qui contiennent les chiffres recherchés, omet complètement ces derniers de sorte qu'aucune conclusion n'en peut être tirée quant à la suffisance des critères ni quant au respect de ces critères.

Une regrettable méprise pourrait-on dire si l'on ne considérait que le terme « intrants » utilisé dans le texte de l'engagement sans tenir compte des discussions préalables rapportées aux pages 97 à 100 des notes sténographiques du 9 juin, volume 5.

Qu'il nous soit permis de nous demander ce qui a pris plus d'une semaine à concocter pour en arriver à cette réponse et ce qui empêchait le témoin de nommer ces postes de calcul lors de l'audition. Qui plus est, à quoi rimait la réserve quant à la confidentialité possible d'une liste de mots sans aucune quantification attachée.

La réponse à l'engagement 14 ne peut bénéficier de l'excuse de la regrettable méprise. L'engagement 14 était clair, l'échange le précédant encore plus. La réponse est en fait un refus de produire les études des experts et une promesse de hâter de nouvelles études et rapports d'experts déjà annoncés par HQ Production dans son nouvel élan de transparence.

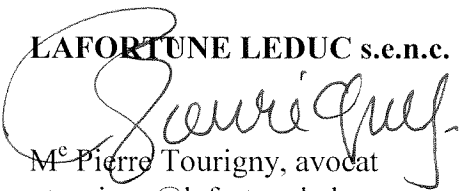
Le RNCREQ est déçu, mais pas particulièrement surpris de la teneur de ces deux réponses. L'audition de la cause est terminée, les preuves sont closes à toutes fins pratiques et qui par ailleurs voudrait, à ce stade, porter l'odieux de l'équivalent d'un débat sur une objection à la preuve et d'une réouverture d'enquête.

Ces réponses ne viennent-elles pas illustrer l'éternel problème de l'obtention de renseignements clairs de la part d'Hydro-Québec.

Nous laissons à la Régie le soin de décider de la suite à donner à ces réponses si elle le juge à propos.

Veillez agréer, chère Consoeur, l'expression de nos sentiments distingués.

LAFORTUNE LEDUC s.e.n.c.


M^c Pierre Tourigny, avocat
ptourigny@lafortuneleduc.com

PT/fc